

Le BUS

Réalisé grâce aux cotisations des syndiqués Cgt

La bataille des retraites a commencé

Les salaires, l'emploi, les retraites, les services publics sont au cœur d'une série de conflits en France et chez nos voisins européens.

En France, les mesures prises par le gouvernement n'ont apporté aucune réponse aux urgences sociales. **Allègements de « charges patronales », suppression de la taxe professionnelle, aides massives aux banques n'ont fait que restaurer et conforter les profits des entreprises, sans permettre une reprise de l'activité et une baisse du chômage.** Et le patronat en redemande plus !!!

Quant aux services publics, le gouvernement persiste à supprimer massivement des postes indispensables à des missions utiles. **Nous avons besoin de services publics et d'entreprises publiques répondant mieux aux attentes des besoins des populations et donc à l'intérêt général.**

Loin de préparer une sortie de la crise, ces mesures alimentent tous les mécanismes qui nous y ont conduits. La gestion des entreprises emprunte les mêmes recettes : la pression sur les conditions de travail, les salaires, la précarité pour augmenter les dividendes aux actionnaires le plus vite possible.

À la sortie du sommet social du 15 février à l'Élysée, les organisations syndicales ont affirmé : **« le gouvernement n'a apporté aucune réponse concrète sur l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et les politiques publiques ».**

Elles ont donc décidé d'appeler à la mobilisation pour le 23 mars et **« affirment leur volonté d'agir pour que le débat sur les retraites prenne en compte l'ensemble des questions tant au niveau du privé que du public, notamment le niveau des pensions, l'emploi, le financement, la pénibilité, le code des pensions et la réduction des inégalités. »**

Gouvernement et patronat veulent aujourd'hui faire voler en éclat l'acquis social du droit à partir en retraite dès 60 ans au motif que nous vivons plus longtemps.

Pourquoi faudrait-il qu'un tel progrès de société ne bénéficie pas à l'amélioration des conditions de vie ?

Faut-il accepter de travailler plus longtemps quand tant de jeunes sont exclus du monde du travail ?

Pour la CGT, la bonne réforme est celle qui assure le droit à un départ à la retraite dès 60 ans avec, pour une carrière complète, un revenu de remplacement équivalent au moins à 75 % du salaire net d'activité et au minimum au niveau du smic.

Une réforme qui garantit la solidarité entre les générations, entre les professions dans le cadre du système par répartition.

Les profits réalisés début 2010 atteignent les records historiques de 1998. Par ailleurs, la destruction des emplois et les sacrifices imposés sur les salaires s'accroissent.

Pour sortir de la crise, préparer l'avenir, financer la protection sociale et les retraites, relancer la consommation des ménages, il faut augmenter les salaires (notamment porter le Smic à 1 600 euros bruts), garantir, préserver les emplois et le tissu industriel.

C'est par le travail de millions de salariés que se bâtissent les richesses de notre pays. Sortir de la crise, préparer l'avenir, conforter nos services publics, assurer le financement des besoins sociaux, des retraites demande un autre partage de ces richesses. Il y a urgence !

Le 8 mars, la CGT a déposé l'intention de grève et déposera un préavis sur ces revendications, et a écrit à toutes les organisations syndicales pour participer unitairement à cette journée d'action.

Sécurisons le présent et l'avenir.

Ensemble le 23 mars pour des salaires décents, des emplois durables et des retraites de qualité.

SERVICE SURETE : rien ne va plus !

Prime de gratification ...

La direction du service sûreté décide de manager « **au mérite** » en attribuant des primes à une dizaine d'agents... Tant mieux pour eux.

Les autres apprécieront cette façon de remercier ou plutôt de diviser en créant volontairement l'injustice et la jalousie entre les salariés.

En juillet 2010, les agents travaillant le 14 juillet revendiquaient une prime spécifique...la direction refusait prétextant des difficultés...financières !!!

En décembre 2010, une dizaine de salariés (environ 4 agents préventions, 3 agents de Maîtrise et 3 agents vérificateurs) touchent une prime de gratification...finies les difficultés financières !!!

Ces agents sont convoqués par la Hiérarchie leur signifiant que « l'Omerta* » s'applique dans l'attribution de cette prime... « *c'est à dire tu prends le pognon et tu la fermes pour pas qu'on soit emmerdé par les autres.....sinon...* »

Bien évidemment les « magouilles » ont leur vérité transparait toujours.

En apprenant cette « bonne nouvelle », les « di la farce » se sentiront lésés, surtout qu'ils TOUS en équipe comme aime le rappeler leur dire

Les interrogations ne manquent pas sur qui a prime, sur quels critères ?

Est-ce cela la récompense d'un travail en équipe ?

Est-ce qu'un bon management se construit sur pour mieux régner, agrémenté d'un soupçon de le silence » ?

Est-il préférable de partager 200€ à 10 agents donner à tous 20€ ?

La direction a fait son choix!

Vous voulez que ça change, voter CGT prochaines élections

* Loi du silence

Contrôle des bus articulés

La procédure voudrait 5 vérificateurs pour contrôler un articulé.

La direction les envoie à 3 ou 4, leur disant de monter par les portes avants pour rester en sécurité.

Mais alors à quoi sert ce type de contrôle: uniquement à augmenter la productivité, détériorer les conditions de travail et bâcler ce travail ! ..c'est frustrant !

Radio couloir...

Après radio couloir, voici facebook !

La rumeur de la gratification circulant sur facebook fait grincer des dents certains « chefs », lesquels osent interdire l'utilisation de ce moyen de communication!

Allons messieurs, ressaisissez vous, ce « réseau social » n'a rien à voir avec l'entreprise.

Chacun, CHEZ LUI, peut dialoguer et s'exprimer en toute liberté.

C'est les plus gênés ou ceux qui ont des choses à se reprocher qui « dégagent » !!!

Parlons Liberté...

Le management à la sûreté digne des républiques bananière?

A vous de juger : il est interdit aux agents de porter des lunettes de soleil, des gants ou un bonnet pour se protéger du froid quand ils sont sur les sites.

Pire , la direction interdit aux AP, sur les équipes de jour, de prendre une pause de 20 mns pour se restaurer durant les 7H de l'équipe...

Conditions de travail

Cela fait déjà 3 mois que le provisoire...dure !

Depuis le 8 décembre, les agents de la sûreté font le briefing dans une salle de l'atelier « provisoire ».

Une fois de plus du provisoire qui dure !

Les agents montent chercher leur matériel à « la salle agréée » faisant la queue sur une coursive de 1,20 mètre de large.

Sachant qu'une trentaine d'agents peuvent prendre leur service en même temps, cela est limite pour la sécurité du personnel...et c'est le grand bazar !

Le meilleur pour la

La direction refuse de donner aux AP.

La CGT a vivement protesté contre cette injustice sociale et cette de traitement.

La CGT a exigé que les 10 soit donné et qu'une prochaine traite des n d'attribution de la d'astreintes.

La CGT ne lâchera pas et laissera pas la d « cocufier » les ag prévention...A suivre.

Vous voulez que ça change, voter CGT aux prochaines élections

Auto ou moto ?

Au vu du nombre important des accidents générés par le déplacement en moto, beaucoup d'interrogations se posent sur la pertinence de ce moyen de locomotion.

Le nombre d'arrêt de travail dans ce service est éloquent, quant à la rapidité de l'intervention, elle est identique à la voiture pour une bonne et simple raison : le respect du code de la route !

En effet TOUS les agents de la prévention, circulant en voiture ou en moto, **doivent respecter le Code de la route.**

En cas d'infraction, ce n'est pas leur « éminent » directeur qui aura un retrait de points, amende et/ou retrait de permis ou condamner par un tribunal en cas d'accident grave.

Le seul responsable est le titulaire du permis, pas le ou les donneurs d'ordres...qu'on se le dise!

Le Comble, le directeur exige que les agents répondent au talkie-walkie en conduisant leur moto avec dans la main gauche le combiné et dans la droite la poignée des gaz et tout ça en parlant à travers le casque...!!!

Félicitations M. le Directeur vous avez construit un service d'élite !

Pour la CGT, les motos doivent rester chez les concessionnaires et n'attendons pas l'irréversible pour prendre des décisions !

Les agents prévention doivent circuler en voiture pour leur sécurité, ils seront ainsi protégés des risques et des intempéries et n'auront plus à se déplacer avec des vêtements spécifiques inadaptés.

Ils pourront ainsi assurer à plusieurs avec un seul véhicule, **leur mission de prévention** auprès des collèges et lycées, auprès des diverses associations et des jeunes dans les « quartiers »...

Les agents de prévention ne sont pas des agents D'INTERVENTION ! ! ! c'est à la Police Nationale d'intervenir.

D'ailleurs, quand ils sont appelés sur le réseau c'est déjà trop tard, le conducteur à déjà pris sur la « gueule ».

C'est en amont et par de la présence humaine que la direction doit assurer la sécurité de tous les traminois et des usagers.

Et pas faire croire aux conducteurs notamment , qu'en cas de problème et en appelant la régulation... « ZORRO » sera là pour les sauver !!!

Prérogatives des Agents de prévention

Rappelez vous bien les directives du Procureur que vous avez rencontré en réunion de service.

Il est formel : **« vous ne pouvez et n'avez pas à vous substituer aux missions régaliennes de la Police Nationale... »**

Donc si un ordre émanant du PC vous envoie en « intervention » sur une mission dépassant vos compétences et présentant un danger pour votre santé ou votre sécurité, vous pouvez vous retirer de cette situation.

Comment : en invoquant, conformément au Code du travail, **le droit de retrait.**

Extrait du Code du travail : **Article L 4131-1**

« Le travailleur alerte immédiatement l'employeur de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection.

Il peut se retirer d'une telle situation.

L'employeur ne peut demander au travailleur qui a fait usage de son droit de retrait de

reprandre son activité dans une situation de travail où persiste un danger grave et imminent... »

Article L 4131-3 :

Aucune sanction, aucune retenue de salaire ne peut être prise à l'encontre d'un travailleur ou d'un groupe de travailleurs qui se sont retirés d'une situation de travail dont ils avaient un motif raisonnable de penser qu'elle présentait un danger grave et imminent pour la vie ou la santé de chacun deux.

Le Code du travail est clair...

Donc si vous pensez vous trouvez dans une de ces situations :

1. exercer votre droit de retrait en vous retirant de cette situation
2. Informer immédiatement l'employeur, ou le cadre ou la maîtrise présente
3. Informer immédiatement un élu CGT au CHSCT* (ou un militant CGT) pour mener une enquête.

Pour de plus amples renseignements sur vos droits contacter un élu CGT.

* téléphone utile : 0633455347 0628459818
0624364183 0670611470 0662217037



Syndicat CGT des personnel des Transports Urbains Toulousains

9, rue Michel Labrousse 31081 Toulouse Cedex
Téléphone. 05 62 11 29 78 Télécopie. 05 62 11 29 96
Email : cgt.tisseo@laposte.net Site Internet : www.cgt-tu-toulouse.fr

Toulouse 9 mars 2010

Aux Secrétaires généraux des Syndicats
Sud, FO, CFDT, CFTC, CGC

Objet : journée d'action nationale du 23 mars 2010

Chers camarades,

La situation sociale se dégrade, le gouvernement n'apporte pas de réponse concrète, la sortie de la crise passe par des mesures en faveur de l'emploi, des salaires, et des retraites, c'est pourquoi 5 organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, SOLIDAIRES, UNSA appelle à une grande journée d'action le mardi 23 mars 2010.

Il faut que toutes les organisations syndicales affirment leur volonté d'agir pour que le débat sur les retraites, prenne en compte l'ensemble des questions tant au niveau privé que du public, notamment le niveau des pensions, l'emploi, la pénibilité, le code des pensions et la réduction des inégalités.

Notre organisation a déposé le lundi 8 mars 2010 la notification d'intention de déposer un préavis de grève sur ces mêmes revendications pour permettre à l'ensemble des salariés de participer à des rassemblements, manifestations ou des arrêts de travail.

Le Gouvernement Sarkozy a donné rendez vous à toute les organisations syndicales et à tous les salariés concernant son projet de réforme des retraites en 2010

A Tisséo nous ne pouvons manquer ce rendez vous et pour ces raisons le tous ensemble doit s'exprimer dans notre entreprise le 23 mars, il en va du devenir de notre système de retraite et plus particulièrement de l'avenir de nos enfants.

Dans l'attente de votre réponse, recevez cher camarade nos salutations syndicales.

Pour le syndicat
Le Secrétaire général
Daydé Guy

A la recherche permanente de l'unité syndicale, la CGT a écrit ce courrier pour appelé tous les syndicats de Tisséo à se mobiliser le 23 mars prochain pour défendre nos systèmes de retraite mais aussi l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et les politiques publiques .

L'intérêt du tous ensemble pour gagner n'est plus à démontrer, la dernière intersyndicale Cgt, Cfdt, Cftc et Sud, pour la revalorisation des coefficients conduisant à l'obtention des 10 points et pour les NAO, est significative.

La CGT appelle toutes les organisations syndicales de Tisséo à rejoindre le mouvement national et appelle tous les Traminots à se mobiliser pour participer à cette journée d'action unitaire interprofessionnelle.

Dans le département, CGT, CFDT, Solidaires, UNSA et FSU (FO en attente) appellent d'ores et déjà à participer à la manifestation le 23 mars à 14H00. Rassemblement Boulevard Lascrosses.

TOUS ENSEMBLE le 23 mars pour des salaires décents, des emplois durables et des retraites de qualité.